

Démarche	: Evaluation des expérimentations instituées par la loi TFP du 6 août 2019, visant à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique
Organisme	: Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a institué, à titre expérimental, deux procédures dérogatoires au bénéfice des personnes en situation de handicap. L'une, instituée par son article 91, permet aux apprentis en situation de handicap d'être titularisés au terme de leur apprentissage et l'autre, instituée par son article 93, permet à un agent en situation de handicap d'être détaché dans un corps ou un cadre d'emploi de niveau supérieur, en vue de son intégration.

La présente enquête vise à recueillir des données qualitatives et quantitatives sur la mise en œuvre par les employeurs publics, de ces procédures expérimentales dérogatoires, afin d'en évaluer l'impact et en vue de leur éventuelle pérennisation.

Identification de l'administration répondante

Indiquez le nom de votre administration.

Une seule réponse est attendue par personne publique. Les réponses devront être données au niveau de chaque département ministériel, établissement public de l'État, collectivité territoriale, EPCI, établissement public de santé ou établissement public médico-social.

Identification de l'agent répondant

Indiquez votre prénom et votre nom

Précisez votre service d'appartenance

Indiquez quel est le service chargé de la mise en œuvre et du suivi des expérimentations.

Evaluation des expérimentations instituées par la loi TFP du 6 août 2019, visant à favoriser l'inclusion

Coordonnées de l'agent répondant

Indiquez votre adresse électronique

Texte court

A quelle fonction publique votre administration appartient-elle ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Fonction publique de l'Etat
- Fonction publique hospitalière
- Fonction publique territoriale

Quel est le statut de votre administration ?

Une seule réponse est attendue par personne publique. Les réponses devront être données au niveau de chaque département ministériel, établissement public de l'Etat, collectivités territoriales, EPCI, établissements publics de santé ou médico-sociaux.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Département ministériel
- Établissement public
- Commune
- Département
- Région
- Établissement public de coopération intercommunale
- Établissement publics de santé (hôpital)
- Établissement ou service social ou médico-social

Dans quelle région se situe votre administration ?

Evaluation de l'expérimentation visant à titulariser des apprentis en situation de handicap au terme de leur apprentissage

Explication

Afin de faciliter l'accès des jeunes en situation de handicap à la fonction publique, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a institué, à titre expérimental, un dispositif dérogatoire permettant la titularisation des apprentis en situation de handicap dans la fonction publique.

Cette procédure est encadrée par le décret n° 2020-530 du 5 mai 2020 modifié fixant pour une période limitée les modalités de titularisation dans un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à l'issue d'un contrat d'apprentissage.

La présente enquête vise à recueillir des données qualitatives et quantitatives sur la mise en œuvre de cette procédure expérimentale afin d'en évaluer l'impact, en vue de son éventuelle pérennisation.

Evaluation des expérimentations instituées par la loi TFP du 6 août 2019, visant à favoriser l'inclusion

Connaissez-vous la procédure expérimentale permettant la titularisation des apprentis en situation de handicap à l'issue de leur apprentissage ?

Cette procédure expérimentale a été instituée par l'article 91 de la loi du 6 août 2019. La titularisation est décidée après vérification de l'aptitude professionnelle de l'apprenti par une commission de titularisation.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

oui

non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de cette procédure expérimentale de titularisation ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Veille juridique

Service des ressources humaines

Campagne de communication

Avez-vous mené une campagne de communication en interne afin de faire connaître le dispositif à tous les apprentis ?

à tous les apprentis, qu'ils soient BOETH ou non.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Depuis sa réation, ce dispositif de titularisation a-t-il été utilisé dans votre structure ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

oui

non

Combien d'apprentis en situation de handicap étaient présents dans votre structure en 2020 ?

Nombre d'apprentis présents au 31 décembre de l'année N.

Combien d'apprentis en situation de handicap étaient présents dans votre structure en 2021 ?

Nombre d'apprentis présents au 31 décembre de l'année N.

Combien d'apprentis en situation de handicap étaient présents dans votre structure en 2022 ?

Nombre d'apprentis présents au 31 décembre de l'année N.

Combien d'apprentis en situation de handicap étaient présents dans votre structure en 2023 ?

Nombre d'apprentis présents au 31 décembre de l'année N.

Combien d'apprentis en situation de handicap étaient présents dans votre structure en 2024 ?

Nombre d'apprentis présents au 31 décembre de l'année N.

Combien d'apprentis en situation de handicap étaient présents dans votre structure en 2025 ?

Evaluation des expérimentations instituées par la loi TFP du 6 août 2019, visant à favoriser l'inclusion

Nombre d'apprentis présents au 31 décembre de l'année N.

Sur l'ensemble des apprentis présents dans votre structure, combien d'apprentis étaient intéressés par une titularisation en 2020 ?

Sur l'ensemble des apprentis présents dans votre structure, combien d'apprentis étaient intéressés par une titularisation en 2021 ?

Sur l'ensemble des apprentis présents dans votre structure, combien d'apprentis étaient intéressés par une titularisation en 2022 ?

Sur l'ensemble des apprentis présents dans votre structure, combien d'apprentis étaient intéressés par une titularisation en 2023 ?

Sur l'ensemble des apprentis présents dans votre structure, combien d'apprentis étaient intéressés par une titularisation en 2024 ?

Sur l'ensemble des apprentis présents dans votre structure, combien d'apprentis étaient intéressés par une titularisation en 2025 ?

Sur l'ensemble des apprentis présents dans votre structure, à combien d'entre eux un poste a-t-il été proposé en 2020 ?

Sur l'ensemble des apprentis présents dans votre structure, à combien d'entre eux un poste a-t-il été proposé en 2021 ?

Sur l'ensemble des apprentis présents dans votre structure, à combien d'entre eux un poste a-t-il été proposé en 2022 ?

Sur l'ensemble des apprentis présents dans votre structure, à combien d'entre eux un poste a-t-il été proposé en 2023 ?

Sur l'ensemble des apprentis présents dans votre structure, à combien d'entre eux un poste a-t-il été proposé en 2024 ?

Sur l'ensemble des apprentis présents dans votre structure, à combien d'entre eux un poste a-t-il été proposé en 2025 ?

Combien d'apprentis ont-ils été titularisés grâce à ce dispositif en 2020 ?

Combien d'apprentis ont-ils été titularisés grâce à ce dispositif en 2021 ?

Combien d'apprentis ont-ils été titularisés grâce à ce dispositif en 2022 ?

Evaluation des expérimentations instituées par la loi TFP du 6 août 2019, visant à favoriser l'inclusion

Combien d'apprentis ont-ils été titularisés grâce à ce dispositif en 2023 ?

Combien d'apprentis ont-ils été titularisés grâce à ce dispositif en 2024 ?

Combien d'apprentis ont-ils été titularisés grâce à ce dispositif en 2025 ?

Quels freins à la mise en œuvre ce de dispositif de titularisation avez-vous identifiés ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Complexité de la procédure pour l'administration
- Longueur de la durée de recrutement
- Complexité de la procédure pour l'apprenti
- Le poste proposé ne convenait pas à l'apprenti
- L'apprenti ne souhaite pas être titularisé (souhait de poursuivre ses études, etc...)
- Pas de poste ouvert

Quels sont les intérêts de ce dispositif de titularisation ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Recrutements d'apprentis formés
- Recrutement d'agents en situation de handicap
- Simplicité du recrutement

Selon vous, ce dispositif est-il bien connu des apprentis ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Les améliorations apportées par le décret du 23 décembre 2024 vous semblent elles répondre aux besoins de simplification ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

La pérennisation de ce dispositif de titularisation vous semble-t-elle opportune ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Si oui pourquoi ? Si non pourquoi ? (article 91 loi TFP)

Réponse libre

Evaluation des expérimentations instituées par la loi TFP du 6 août 2019, visant à favoriser l'inclusion

De manière générale quelle est votre appréciation de ce dispositif de titularisation ?

Réponse libre

En cas de pérennisation de ce dispositif de titularisation, quelles évolutions préconiseriez-vous ?

Réponse libre

Evaluation de l'expérimentation visant à détacher des fonctionnaires en situation de handicap dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie supérieure en vue de leur intégration

Explication

Afin de faciliter les évolutions de carrière des fonctionnaires en situation de handicap, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a institué, à titre expérimental, un dispositif dérogatoire permettant le détachement d'un fonctionnaire en situation de handicap dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie supérieure, en vue de son intégration dans le corps d'accueil.

Cette procédure est encadrée par le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

La présente enquête vise à recueillir des données qualitatives et quantitatives sur la mise en œuvre de cette procédure expérimentale afin d'en évaluer l'impact, en vue de son éventuelle pérennisation.

Connaissez-vous la procédure permettant à un fonctionnaire en situation de handicap d'être détaché dans un corps ou un cadre d'emplois de niveau supérieur en vue de son intégration dans le corps d'accueil ?

Procédure expérimentale instituée par l'article 93 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

oui

non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce dispositif de détachement-intégration ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Veille juridique

Service des ressources humaines

Campagne de communication

Selon vous, ce dispositif est-il bien connu des fonctionnaires en situation de handicap ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Avez-vous mené une campagne de communication interne auprès de vos agents afin de leur faire connaître ce dispositif de détachement-intégration ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Depuis sa création, ce dispositif de détachement-intégration a-t-il été utilisé dans votre administration ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Depuis sa création, combien de fonctionnaires en situation de handicap ont-ils été détachés sur le fondement de ce dispositif en 2020 ?

Depuis sa création, combien de fonctionnaires en situation de handicap ont-ils été détachés sur le fondement de ce dispositif en 2021 ?

Depuis sa création, combien de fonctionnaires en situation de handicap ont-ils été détachés sur le fondement de ce dispositif en 2022 ?

Depuis sa création, combien de fonctionnaires en situation de handicap ont-ils été détachés sur le fondement de ce dispositif en 2023 ?

Depuis sa création, combien de fonctionnaires en situation de handicap ont-ils été détachés sur le fondement de ce dispositif en 2024 ?

Depuis sa création, combien de fonctionnaires en situation de handicap ont-ils été détachés sur le fondement de ce dispositif en 2025 ?

Combien d'agents ayant bénéficiés de ce dispositif ont-ils été intégrés dans le corps ou cadre d'emploi d'accueil en 2020 ?

Combien d'agents ayant bénéficiés de ce dispositif ont-ils été intégrés dans le corps ou cadre d'emploi d'accueil en 2021 ?

Combien d'agents ayant bénéficiés de ce dispositif ont-ils été intégrés dans le corps ou cadre d'emploi d'accueil en 2022 ?

Combien d'agents ayant bénéficiés de ce dispositif ont-ils été intégrés dans le corps ou cadre d'emploi d'accueil en 2023 ?

Evaluation des expérimentations instituées par la loi TFP du 6 août 2019, visant à favoriser l'inclusion

Combien d'agents ayant bénéficiés de ce dispositif ont-ils été intégrés dans le corps ou cadre d'emploi d'accueil en 2024 ?

Combien d'agents ayant bénéficiés de ce dispositif ont-ils été intégrés dans le corps ou cadre d'emploi d'accueil en 2025 ?

Quels freins à la mise en œuvre de ce dispositif de détachement-intégration avez-vous identifiés ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Complexité de la procédure pour les employeurs publics
- Complexité de la procédure pour les agents publics
- Vivier de postes insuffisant
- Candidatures inadaptées
- Longueur du recrutement
- Difficultés à suivre la formation pour les agents

La pérennisation de ce dispositif de détachement-intégration vous semble-t-elle opportune ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Si oui pourquoi ? Si non pourquoi ? (article 93 loi TFP)

Réponse libre

De manière générale quelle est votre appréciation de ce dispositif de détachement-intégration ?

Réponse libre

En cas de pérennisation de ce dispositif de détachement-intégration, quelles évolutions préconiseriez-vous ?

Réponse libre